

Le Havre, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

## **PLAN TERRITORIAL DE LUTTE CONTRE LA COVID-19 AU SEIN DE LA COMMUNAUTE URBAINE LE HAVRE SEINE METROPOLE**

L'accélération de la circulation épidémique et le recul du respect des gestes barrières ont conduit le conseil scientifique, dans son avis du 27 juillet, à proposer des mesures pour faire face à plusieurs scénarii de reprise de l'épidémie de Covid-19.

Le Gouvernement s'est préparé à une reprise épidémique à travers un plan d'actions national. Sur cette base, le Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime a élaboré un plan territorial de lutte contre la Covid-19, dans le cadre d'un dialogue avec le Président de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

Cette démarche se justifie pleinement par les spécificités de l'aire urbaine havraise et par la circulation active du virus. Le risque de propagation est en effet plus élevé dans la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole en raison de la densité et des flux de population. L'apparition de nouveaux clusters dans le département au cours des derniers jours, la dégradation des indicateurs sanitaires et le nombre important de cas positifs mais asymptomatiques, confirment le besoin d'une action forte de prévention et de lutte contre la Covid-19 pour la rentrée de septembre.

Construit par les services de l'État (la Préfecture, la Sous-préfecture du Havre, l'Agence régionale de santé, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale et la direction départementale de la cohésion sociale), avec l'appui de la Communauté urbaine et des communes qui la composent, le plan territorial de lutte contre la Covid-19 se décline en huit grands axes d'actions :

- 1 - Le déploiement d'une stratégie de dépistage renforcée ;
- 2 - Le suivi et l'isolement des personnes contaminées ;
- 3 - Le maintien des circuits d'approvisionnement en équipement de protection individuelle ;
- 4 - L'extension de l'obligation de port du masque dans l'espace public ;
- 5 - La poursuite des mesures de prévention dans les structures sociales et médico-sociales ;
- 6 - La mise en place des mesures sanitaires dans les écoles ;

7 - Une stratégie de communication renouvelée sur les gestes barrières ;

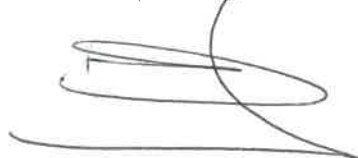
8 - Une adaptation des modalités de mobilité.

Pour chacune des actions menées, une attention particulière est portée aux plus vulnérables, en particulier les personnes âgées ou en situation de handicap isolées ainsi que les personnes en situation de précarité.

Une instance dédiée, qui prendra la forme d'un comité partenarial, assurera, sous la coprésidence de la Communauté urbaine et de l'Etat, le suivi et la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions. Cette instance, composée des représentants de la Communauté urbaine et du département de la Seine-Maritime, des services de l'Etat, des acteurs de la santé, des acteurs sociaux et des représentants du monde économique, se réunira autant que de besoin en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Dans l'intérêt de tous, le Préfet de la Seine-Maritime et le Directeur général de l'Agence régionale de Santé Normandie appellent la population à respecter ces mesures pour lutter contre la propagation du virus. La prévention d'une nouvelle vague de Covid-19 repose sur l'engagement de tous et sur une action coordonnée de l'ensemble des acteurs, au plus près du terrain.

Le Préfet de la Région Normandie,  
Préfet de la Seine-Maritime

A black ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Pierre-André DURAND

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de Santé Normandie

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long diagonal stroke extending upwards and to the right.

Thomas DEROUCHE